



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 32450

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dupont appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir de l'enseignement des sciences de la vie et de la terre (SVT) en classe de seconde. En effet, il semblerait que le projet de réforme des programmes de la classe de seconde, intégrée à la prochaine réforme des lycées, prévoit la suppression de cette matière dans les enseignements fondamentaux. Les enseignants de SVT mettent en avant l'importance de leur enseignement, au regard des enjeux du monde actuel (environnement, santé, ressources énergétiques, recherche scientifique...) et ne comprennent pas ce choix. En conséquence, il lui demande de lui préciser quelles sont ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dupont](#)

Circonscription : Corrèze (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32450

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8730

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10475